

LE RÉFLEXE BÉTON CONTRE LES COV

Des ennemis invisibles et toxiques sévissent dans nos intérieurs : les composés organiques volatils (COV). Présents dans certains éléments naturels, ils sont aussi émis par des produits d'usage courant et par des matériaux de construction... Mais qu'en est-il du béton ?

LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Formaldéhyde, styrène, acétyldéhyde, alpha-pinène... les COV regroupent une multitude de substances d'origine biogénique (naturelle) ou anthropique (humaine). Ils se caractérisent par leur grande volatilité et se répandent aisément dans l'atmosphère. Dans nos intérieurs, les meubles neufs, isolants, boiseries, peintures, moquettes... sont autant de sources de COV, néfastes pour la santé. On leur attribue de nombreuses pathologies pouvant aller de simples irritations de la peau jusqu'à des nausées, des troubles de la reproduction ou même des cancers.

Plus d'information sur le site de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur : [PLUS D'INFOS](#)

3 REFLEXES POUR ÉVITER LES COV



ISOLER PAR L'EXTÉRIEUR

Pour votre isolation intérieure, choisissez soigneusement les matériaux en contact avec l'air. Vous pouvez aussi privilégier une isolation par l'extérieur et laisser (pourquoi pas?) le béton apparent en intérieur.



VENTILER

Assainir l'air intérieur c'est d'abord le renouveler. Dans les logements chauffés et isolés, cela peut passer par des systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC), ou tout simplement par l'ouverture régulière des fenêtres.



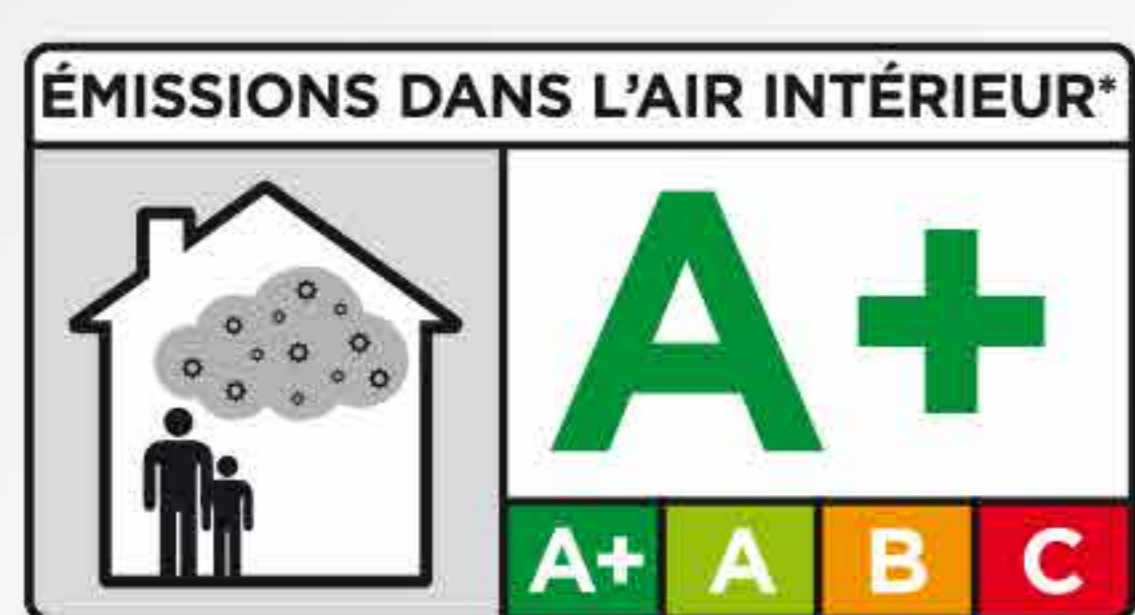
UTILISER DES PRODUITS MOINS TOXIQUES

Il est recommandé de privilégier des produits d'entretien et des équipements faiblement émetteurs de COV, et plus respectueux de l'environnement. Certains bénéficient de l'Eco-label.

LE BÉTON EST-IL UN MATÉRIAU ÉMETTEUR DE POLLUANTS VOLATILS ?

Le béton et ses composants sont neutres. Les études le prouvent : ses émissions de COV totaux sont au moins 10 fois inférieures au niveau le plus exigeant, défini par la norme A+, la classe réservée aux plus faibles émetteurs !

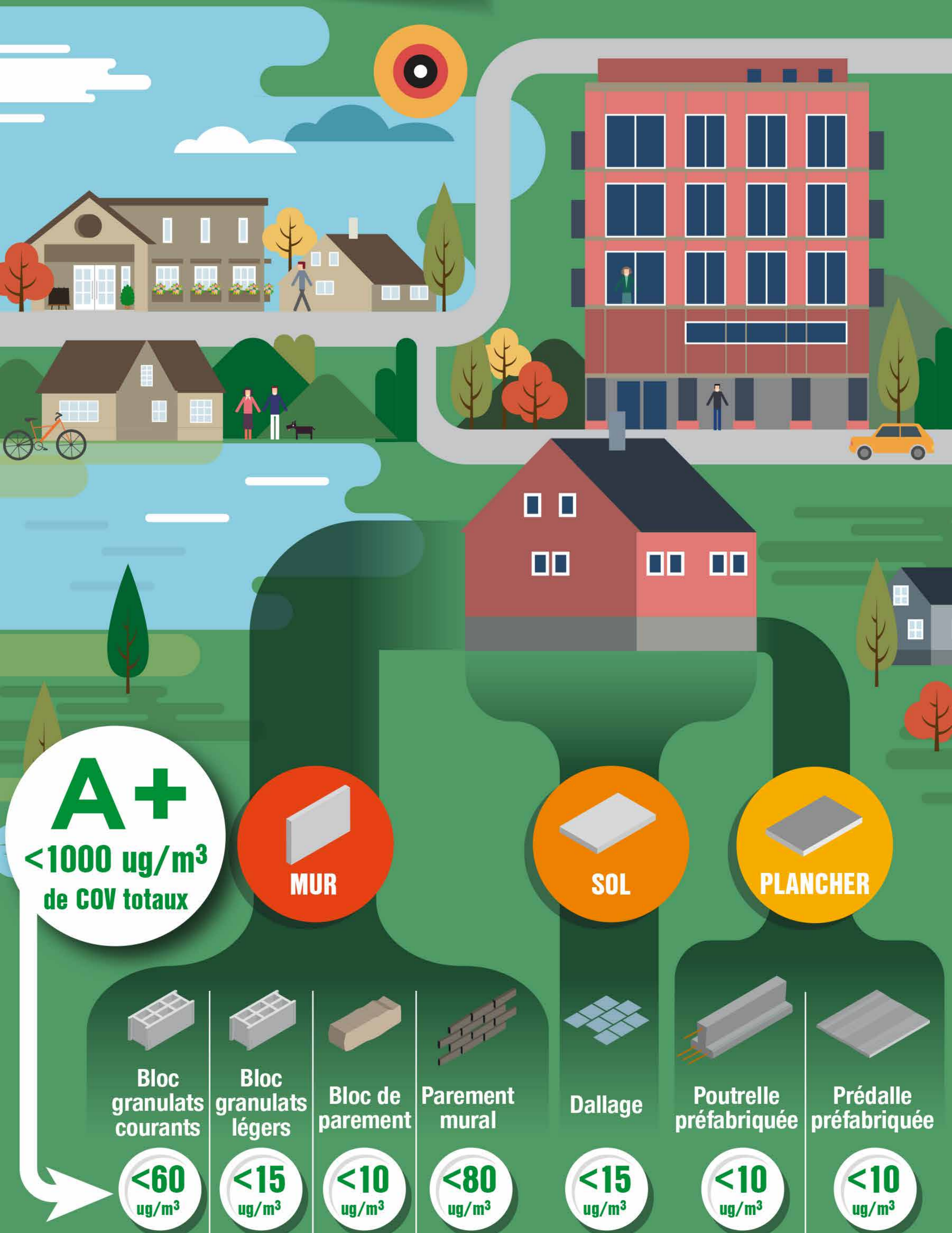
BÉTON : LE MEILLEUR DANS LA CATÉGORIE A+ !



Depuis le 1er janvier 2012, les produits de construction et de revêtement destinés à un usage intérieur doivent être munis d'une étiquette affichant leur niveau d'émission en polluants volatils. Celui-ci est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

10 COV À LA LOUPE

L'étiquetage intègre l'émission de formaldéhyde et l'émission totale de COV. Mais d'autres polluants sont également pris en compte : l'acétaldéhyde, le toluène, le tetrachloroéthylène, le xylène, le triméthylbenzène, le dichlorobenzène, l'éthylbenzène, le butoxyéthanol, et le styrène.



Source : étude du CERIB sur les produits préfabriqués en béton, 2013